

# CountrySide

N° 169

European Landowners' Organization

MAI-JUIN 2017 - BIMENSUEL - FR

## **Bilan des Directives Nature et du Plan d'Action de la Commission Européenne**





# Editorial

Thierry de l'ESCALLE, Secrétaire général

## Tables des matières

- 3** Bilan des Directives Nature et du Plan d'Action de la Commission Européenne
- 
- 6** 25 ans de soutien de l'Union européenne pour la Nature, l'Environnement et l'Action Climatique grâce au LIFE  
Le Prix Natura 2000
- 
- 7** La nécessité d'impliquer les acteurs du terrain dans la gestion et le suivi des grands carnivores en Roumanie
- L'initiative Territoires Faune Sauvage s'élargit en Estonie : deux Territoires se sont joints au réseau
- L'évaluation adéquate des risques liés aux espèces exotiques envahissantes (EEE)
- 
- 8** La valeur de la préservation des terres privées
- 
- 10** Lancement du nouveau rapport de la Fondation RISE : « La PAC: penser autrement » (ang. « thinking out of the box »). Une modernisation supplémentaire de la PAC - pourquoi, quoi et comment ? »
- 
- 11** Le sens de la fierté roumaine
- 
- 12** 2018 sera t'elle l'Année du patrimoine privé ?
- 
- 13** Nos jeunes propriétaires se préparent aussi pour 2018 !
- Les Jeunes Générations, le Futur de la Faune Sauvage
- 
- 14** Nouvel Espace pour les Biocarburants
- 
- 16** Agenda

### L'ours et la politique

*Maintenant que la Commission européenne a révélé son Plan d'action à dix points pour les Directives sur les Oiseaux et les Habitats, nous devons nous assurer que ces changements bénéficient non seulement à la biodiversité, mais aussi aux communautés rurales. Ce sont, après tout, les lieux où la nature et l'humanité doivent coexister au plus près. Un bon exemple peut être trouvé en Roumanie, où l'ELO a aidé les villages locaux à gérer et à maintenir la population locale d'ours. Alors que nos citoyens ont raison de dire que de telles créatures magnifiques doivent être protégées, nous ne pouvons pas en même temps leur permettre d'entrer dans la communauté locale et d'attaquer les personnes et les biens lors de leur recherche de nourriture.*

*Une telle coexistence est au coeur du Plan d'Action pour la nature, les humains et l'économie. Nous avons donc été heureux de voir que la Commission a reconnu que ceux qui gèrent ou possèdent les terres ne sont pas sur le même pied que la plupart des parties prenantes, mais devraient en effet être considérés comme le partenaire principal. Avec environ 95% des terres européennes en mains privées, il est évident pour nous que toute action substantielle devrait impliquer le propriétaire foncier. Cependant, nous devons nous assurer que le programme Natura 2000 et d'autres soient correctement financés. La Cour des comptes européenne a déjà constaté qu'ils sont actuellement fortement sous-financés. L'Europe ne peut pas simplement rédiger les lois et ne pas y donner suite; une telle promesse vide ne convient ni à ceux qui gèrent la terre, ni à tous ceux qui aiment la nature.*





© 3Water.eu

## Bilan des Directives Nature et du Plan d'Action de la Commission Européenne

*Les Conseils à l'Environnement de l'UE ont adopté en décembre 2016 et en juin 2017 des décisions concernant les Directives Nature (Oiseaux et Habitats), répondant à la question de leur bon fonctionnement et de leur meilleure mise en application dans le futur, mettant ainsi fin au processus politique décisionnel. Il est temps de dresser un bilan de la situation et d'évaluer les bénéfices ainsi que les éventuelles difficultés à venir liés aux décisions susmentionnées pour les propriétaires.*

Konstantin KOSTOPOULOS, Conseiller, ELO - Directeur exécutif du label « Wildlife Estates »

Quelques mots sur les étapes passées lors du processus : les lecteurs se souviendront probablement que la vérification a débuté en 2015 à la suite de dispositions particulières lors du mandat du nouveau Commissaire à l'Environnement comme partie intégrante du processus de régulations. Après une longue consultation avec un large public, un document résumant les résultats a été rendu public. Il a été conclu que bien que les Directives Natures étaient conformes aux exigences, certains obstacles empêchaient une mise en œuvre effective dans certaines zones. En se basant sur ce rapport, la Commission Européenne a recommandé au Conseil des Ministres de l'Environnement de maintenir le cadre juridique actuel des deux Directives. Afin de remédier

au manque d'efficacité de mise en œuvre identifié dans le rapport, la Commission a proposé de préparer et de soumettre au Conseil un Plan d'Action (PA) avec des recommandations particulières pour répondre aux mesures. Le Conseil de l'Environnement de décembre 2016 a approuvé à l'unanimité les recommandations de la Commission. Fin avril 2017, la Commission a soumis une ébauche de PA qui a été débattue en premier lieu par les parties prenantes puis avec les représentants des Etats Membres (EM).

ELO s'est fortement impliqué lors de ces consultations, et ce, du début à la fin. En particulier concernant le PA, ELO a insisté sur le fait que le propriétaire de terres devait être considéré comme le « principal associé » de la mise en place efficace

de la politique UE biodiversité et nature puisqu'il soutient les coûts de cette politique fournissant des bénéfices à la société au sein des services écosystémiques et des biens publics.

Dans ce contexte, nous soulignons le rôle notable que jouent les propriétaires de terres dans les Actions 5 du PA sur le dialogue structuré, le point 8c au sujet de la gestion réussie des sites Natura 2000 et le point 14 sur la mise en place des plans de gestion.

L'extrait du PA concernant la conservation des terres privées statue que « puisque la grande majorité du partage du réseau Natura 2000 est d'ordre privé, une implication grandissante des propriétaires privés est essentielle pour la réussite de la gestion du réseau » et que « le cadre du



© Cor, 2017

Thierry de l'ESCAILLE a participé à la Conférence sur le Plan d'action de l'UE pour la Nature, les Humains et l'Economie, organisée par le Comité des Régions le 6 juin dernier

programme LIFE, la Commission cofonde le premier projet préparatoire ciblé, dont le but est d'instaurer un réseau européen d'organisations de gestion de terres ». La Commission « soutiendra des projets pilotes supplémentaires, particulièrement dirigés vers les organisations de propriétaires de terres et leurs circonscriptions, contribuant de façon significative au test d'applicabilité des outils de conservation privée sur les sites Natura 2000 sous le programme LIFE (2017-2019) ». A présent, ELO se prépare à soumettre un projet intitulé « Assurer le soutien de l'adaptation des outils novateurs de conservation de terres privées dans un contexte national et régional au sein des Etats Membres » afin d'être financé par LIFE.

Néanmoins, ELO a exprimé ses doutes et réserves quant à certaines actions du PA. L'Action 3 envisage un contrôle plus efficace par l'utilisation d'avancées technologiques dans la mise à disposition de la haute résolution d'imagerie par satellite de l'Agence Spatiale Européenne pour le programme Copernic. Ainsi, l'information obtenue aidera la Commission et l'Agence Européenne pour l'Environnement (AEE) à mettre à jour les Formulaires Standards des Données Natura 2000, la disponibilité des données des statuts et tendances de conservation des espèces et habitats et la contribution de Natura 2000 à l'accomplissement des objectifs des Directives. Parmi d'autres actions, l'AEE mettra à jour les vues Natura 2000, soutiendra la création d'un Réseau Mondial d'Observation permettant aux citoyens d'accéder aux données pertinentes de Natura 2000, utilisera la progression « des appareils satellitaires de mesures comme support aux meilleures mises en œuvre des Directives Nature, développera un outil de pilotage en ligne pour localiser en temps réel les changements des prairies à haute valeur naturelle des sites Natura 2000

et soutiendra la génération des données spatiales pour contrôler les changements d'utilisation des terres aux alentours et au sein des sites Natura 2000 sous les programmes spatiaux européens ». Ces actions indiquent clairement l'intention d'intensifier les contrôles via l'utilisation de techniques modernes de surveillance. Lors de ces consultations, ELO a exprimé son inquiétude concernant le niveau de détails de l'information collectée auxquelles les citoyens auront accès.

Pour l'Action 8a, la référence est donnée par la Cour des Comptes Européennes (CCE) statuant que les documents de programmation approuvés par les différents fonds de l'UE au sein de divers EM « ne reflétaient pas tous les besoins de Natura 2000 identifiés dans les Cadres d'Actions Priorisées (PACs) prévus dans l'Article 8.4 de la Directive Habitats (comme un outil et un document de programmation pour la coordination et le cofinancement des mesures de conservation Natura 2000 de différentes sources tels que les financements publics et européens via le Fonds de Développement Rural, Le Fonds de Développement Régional et le Fonds de Cohésion, et LIFE+). L'Action propose que la Commission et les EM devraient « revoir les PACs sous l'actuel Cadre Financier Pluriannuel » ; « mettre à jour le format du CFP en accord avec les Etats Membres afin d'assurer une approche plus harmonisée du calcul des coûts et d'identification des objectifs et des mesures de conservation comprenant des priorités claires et des synergies avec d'autres secteurs et politiques (telles que les infrastructures vertes) pour refléter les bénéfices socio-économiques des investissements Natura 2000, en relation avec l'atténuation du changement climatique et l'adaptation potentielle, la santé et le bien être humain (d'ici 2017) » et « lancer un processus avec les EM pour mettre à jour le PACs

du CFP post-2020 en ligne avec l'Article 8 de la Directive Habitats ».

Bien que nous soutenions les principes initiaux de cette Action ainsi que son objectif d'alléger les coûts de mise en œuvre des Directives et en particulier celles de Natura 2000, nous rappelons qu'il y aura plusieurs difficultés que nous aurons à surmonter si cette action doit produire des résultats attendus (l'un d'entre eux étant l'ampleur des fonds disponibles venant du Fonds de Développement Rural géré par les Ministères de l'Agriculture, pas toujours en accord avec les Ministères de l'Environnement respectifs ; l'autre problème porte sur certains programmes de financement s'appliquant au niveau régional et d'autres au niveau national rendant le cofinancement compliqué).

Toutes ces recommandations susmentionnées dans le PA de la Commission ont été intégrées dans les Conclusions du Conseil de l'Environnement le 19 juin. Une autre question importante qui demande d'être clarifiée et pour laquelle le PA et les conclusions du Conseil semblent utiliser un langage différent (reflétant probablement des différences d'opinion parmi les Etats Membres lors du débat du Conseil) concerne la « flexibilité » dans l'interprétation et la mise en œuvre des dispositions des Directives. Je rappelle que les notions identifiant la « flexibilité » dans les Directives et la valeur des services écosystémiques (biens publics) font partie intégrante de la réponse d'ELO lors du processus de consultation. A cet égard, ELO a été soutenue par un nombre de différentes organisations et certains Etats Membres.

Le PA, sous les actions mentionnant l'amélioration des instructions et des connaissances et assurant une meilleure cohérence avec de plus amples objectifs socioéconomiques, et en particulier l'Action 1 (sous a) prévoit que la mise à jour des documents déjà existants des « documents d'instructions sur les dispositions de l'Article 6 de la Directive Habitats de Natura 2000 et sur les exigences pour les plans et projets qui pourraient avoir un impact sur Natura 2000 » sont parmi les mesures à prendre » dans le but de clarifier la flexibilité fournie par les Directives Nature, etc ». De plus, (sous b) le développement des instructions et des outils pratiques afin de soutenir l'intégration des écosystèmes et leurs services au sein des planifications et des prises de décisions aux niveaux européen, national et territorial.

Josef Hager (1801-1877), «Vue d'un pavillon de jardin sur le palais Rasumofsky» (détail), après 1837  
© LICHTENSTEIN - The Princely Collections, Vaduz-Vienna



# Un temps pour vivre l'instant, un temps pour préparer l'avenir.

Vous souhaitez préserver durablement votre patrimoine pour les générations à venir.  
Prenez le temps d'en parler avec nous: LGT Bank (Suisse) SA, téléphone +41 44 250 84 80

**LGT. Votre partenaire pour des générations.**  
À Bâle, Berne, Genève, Lugano, Zurich et sur plus  
de 15 autres sites dans le monde. [www.lgt.ch](http://www.lgt.ch)



**Private  
Banking**



Le libellé dans les Conclusions du Conseils (cité ci-dessous) est beaucoup plus explicite : « para.6. Sans compromettre les objectifs et exigences de conservation établis dans les Directives Nature, RECONNAIT que la flexibilité de l'approche de la mise en œuvre prend en compte les circonstances nationales particulières contribuant à la réduction et l'élimination progressive des conflits et problèmes inutiles entre la protection de la nature et les activités socio-économiques, tout en abordant les défis pratiques résultant de l'application des annexes aux Directives ;

para.7. Dans ce contexte, APPRECIÉ le fait que la Commission, en étroite coopération avec les Etats Membres, mettra à jour, développera et promouvra de façon active des instructions et connaissances claires dans toutes les langues officielles de l'UE pour soutenir la mise en œuvre des Directives Nature, incluant la mise à jour d'ici 2018 des documents de référence concernant les règles de protection des espèces et les plans d'actions, tout en assurant une plus grande cohérence entre de plus grands objectifs socio-économiques européens et les politiques de nature et en engageant avec les parties prenantes, les utilisateurs de terres et de fonds marins afin d'explorer des approches participatives plus intelligentes. »

Par conséquent, le Conseil considère que les « circonstances nationales » sont un facteur à prendre en compte, met l'accent sur le lien entre la protection de la nature et les activités socio-économiques ainsi que les défis résultant de l'application des annexes. Il est aussi important de souligner que la référence est utilisée aux « utilisateurs de terres et de fonds marins ». L'interprétation ci-dessus deviendra plus claire lorsque les documents de référence seront mis à jour mais il est tout aussi important d'insister sur le fait que le Conseil met l'accent sur les problématiques qu'ELO et d'autres ont souligné lors des consultations.

Un dernier commentaire des conclusions du Conseil de juin est lié à la référence particulière d'engagement des propriétaires de terres pour la réussite du PA et aux liens entre l'héritage naturel et culturel :

« para 27. COMPREND que la réussite du Plan d'Action dépend simultanément de la prise de conscience et de l'engagement des citoyens européens et de toutes les parties prenantes, comprenant les propriétaires de terres, et sur le renforcement des liens entre l'héritage culturel et naturel, et par conséquent SOUTIENT les objectifs du Plan d'Actions de renforcement et de promotion d'un tel engagement à tous les niveaux, en particulier au niveau local et à travers l'implication des jeunes avec le Corps de Solidarité Européen ; »

## 25 ans de soutien de l'Union européenne pour la Nature, l'Environnement et l'Action Climatique grâce au LIFE

Cette année marque le 25ème anniversaire du programme LIFE et de la directive Habitats de l'UE, tous deux approuvés le 21 mai 1992. Pour reconnaître leur contribution majeure à la préservation du patrimoine naturel de l'Europe, la Commission européenne, en collaboration avec le Parlement européen, le Conseil et le Comité des Régions, a proclamé le 21 mai 2017 «Journée européenne Natura 2000» lors d'un événement spécial à Bruxelles.

Pour plus d'informations veuillez vous rendre sur le site: <http://life-25.eu/>

### Le Prix Natura 2000

Ce prix paneuropéen reconnaît l'excellence dans la gestion des sites Natura 2000 et dans la mise en oeuvre en matière de conservation, mettant en exergue la valeur ajoutée du réseau pour les économies locales ; et sensibilise le public au précieux patrimoine naturel de l'Europe.

C'est pourquoi la Commission européenne a lancé le prix annuel Natura 2000. L'objectif est de montrer aux citoyens le réseau existant, son fonctionnement et ce qu'il réalise afin de préserver la biodiversité européenne. Le prix reconnaît les bonnes pratiques sur les sites Natura 2000 dans cinq catégories différentes: Communication; Avantages socio-économiques ; Conservation; Rapprochement des intérêts / Perceptions ; Coopération transfrontalière et réseautage.

Plus d'informations est accessible sur le site de la DG Environnement



## La nécessité d'impliquer les acteurs du terrain dans la gestion et le suivi des grands carnivores en Roumanie

*La plate-forme européenne des grands carnivores (ang. EU Large Carnivore Platform) a organisé un atelier régional à Bucarest, en Roumanie, sur la coexistence entre les humains et les grands carnivores: partage de bonnes pratiques en matière de surveillance et de communication.*

L'atelier a réuni les différents acteurs impliqués afin de discuter de la manière dont ils peuvent mieux communiquer et travailler ensemble pour améliorer la gestion à l'avenir. En plus d'examiner les méthodes de suivi, l'atelier visait à contribuer à résoudre les tensions actuelles entre certaines parties prenantes, généré en partie par une décision prise en octobre 2016 par le ministre de l'Environnement, de l'Eau et des Forêts de Roumanie de ne pas déterminer de quotas de prélèvements pour les ours bruns, les loups gris, le lynx et les chats sauvages.

L'atelier a été organisé par les membres de la Plate-forme, le Bureau européen de WWF et la Fédération européenne des associations de chasse et de conservation (FACE) et leurs membres nationaux, l'Association générale des chasseurs et pêcheurs roumains (AGVPS) et WWF Roumanie, avec le soutien des co-présidents (ELO et la Commission européenne) et le Secrétariat de la plate-forme. La collecte d'informations et de discussions animées a duré une journée et demie, et a permis aux participants de convenir d'une déclaration sur la récente évolution de la gestion des grands carnivores en Roumanie.

Pour plus d'informations: [http://ec.europa.eu/environment/nature/conservation/species/carnivores/coexistence\\_platform.htm](http://ec.europa.eu/environment/nature/conservation/species/carnivores/coexistence_platform.htm)



## L'initiative Territoires Faune Sauvage s'élargit en Estonie : deux Territoires se sont joints au réseau

*L'ELO a eu l'honneur d'attribuer le Label Territoire Faune Sauvage (ang. Wildlife Estates Label) à deux territoires estoniens, Irjas et Korkare, lors de l'Assemblée Générale à Tallinn.*



Florian HOFBAUER, ELO

Les deux territoires présentés comme les meilleurs exemples pratiques de nature et de préservation de la faune sauvage à petite échelle de la zone côtière montrant une biodiversité bien préservée avec peu d'impact humain et presque aucune activité agricole. Les deux propriétaires ont un niveau d'expérience très élevé sur les questions environnementales.

Les diplômés ont été attribués par Thierry de L'ESCAILLE, Secrétaire Général d'ELO et Pierre-Olivier DREGE, Président d'ELO, à Andras TARAND (Korkare) et Ants VARBLANE (Irjas). Le *Label Territoire Faune Sauvage* a été développé comme un moyen de reconnaissance de gestion exemplaire des propriétaires de terres en Europe, aussi, afin d'être considérés comme les grands gardiens de la nature. Cette initiative est basée sur une approche volontaire ayant pour but de mettre en lumière le rôle clé des gestionnaires de terres qui protègent la biodiversité. Cela permet aussi d'établir un lien entre biodiversité et chasse durable afin de faciliter une meilleure communication entre les gestionnaires de terres, les chasseurs et les autorités locales et d'engager une coopération mutuelle entre les secteurs publics et privés ayant pour but d'éviter la perte de la biodiversité.

Le Label Territoire Faune Sauvage accrédite les propriétaires comme chefs de file des meilleures pratiques de gestions et de préservation dans le respect des Directives Oiseaux et Habitats. Le Label offre aussi un meilleur réseau de communication pour approfondir et mettre en place de nouvelles techniques innovantes de gestion grâce au partage d'idées et de stratégies et fournit des informations pertinentes au sujet des événements à suivre concernant les changements écologiques au niveau Européen.

Pour plus d'informations, visitez notre site web : [www.wildlife-estates.eu](http://www.wildlife-estates.eu) ou contactez-nous à cette adresse: [wildlife@elo.org](mailto:wildlife@elo.org)

7

## L'évaluation adéquate des risques liés aux espèces exotiques envahissantes (EEE)

De concert avec l'ELO, l'ENA et la ZVG, le Copa et la Cogeca se sont dit inquiets aujourd'hui par rapport au vote du Comité européen sur les espèces exotiques envahissantes (EEE) pour ajouter des espèces sur la liste européenne des EEE. Selon eux, l'impact socio-économique n'a pas été correctement évalué.

L'objectif du règlement européen sur les espèces exotiques envahissantes est de protéger la biodiversité et les écosystèmes et de minimiser l'impact que ces espèces peuvent avoir sur la santé humaine et l'économie. Trois types d'actions sont prévus à ce titre: la prévention, la détection précoce et l'éradication rapide ainsi que la gestion. Cette semaine, le Comité s'est prononcé pour amender la liste des espèces exotiques envahissantes afin de tenir compte des préoccupations européennes.

Suite à ce vote, 12 nouvelles espèces sont ajoutées à la liste européenne des EEE adoptée en juillet 2016. Parmi ces 12 espèces, 3 revêtent une importance socio-économique pour le secteur de l'horticulture, à savoir l'*Asclepias syriaca* (Herbe à ouate), la *Gunnera tinctoria* (nalca) et la *Pennisetum setaceum* (graminée pourpre).

Thierry de l'ESCAILLE, Secrétaire général de l'ELO a pour sa part déclaré: « Selon nous, les scientifiques qui procèdent à l'évaluation des risques pour les espèces ne sont pas capables d'évaluer de manière adéquate les bénéfices socio-économiques. Pour que les évaluations des risques soient robustes et basées sur les faits, des experts en économie devraient y participer au côté des experts environnementaux ».

Source: Communiqué de presse conjoint; pour plus d'informations veuillez contacter Valentin OPFERMANN ([valentin.opfermann@copa-cogeca.eu](mailto:valentin.opfermann@copa-cogeca.eu))

## La valeur de la préservation des terres privées

*Le 10 mai dernier, l'Intergroupe Biodiversité, Chasse et Ruralité, a débattu autour de la question de 'La valeur de la préservation des terres privées'. Le Président de l'Intergroupe, Karl-Heinz FLORENZ, a affirmé l'importance d'une approche holistique concernant la durabilité dans le secteur rural. Son dessein est d'unir les agriculteurs et les autorités publiques dans la mesure où leur collaboration peut contribuer à une meilleure qualité environnementale.*



Delphine DUPEUX, ELO

L'intervenant principal, Humberto DELGADO ROSA (DG Environnement, Directeur de *Natural Capital*) a expliqué l'importance de collaborer plus amplement et différemment avec les propriétaires privés en milieu rural. Il a notamment cité l'exemple d'ELO et de son implication dans le programme *LIFE*, ainsi que dans les réseaux du *Wildlife Estate Label*. Ces deux projets démontrent que la conservation privée de terres peut être bénéfique, dans la mesure où le travail entrepris par les gestionnaires est en accord avec les principes de la biodiversité. Il a également mentionné l'instrument financier appelé *Natural Capital Financing Facility*, qui permet de faciliter l'accès des propriétaires privés aux prêts de la Banque Européenne d'Investissement, puisqu'il soutient les projets œuvrant à la préservation du capital naturel. Un premier accord, conclu en avril 2017, attribue un prêt de près de 6 million d'euros à *Rewilding Europe Capital* qui soutient les entreprises qui mettent l'accent sur la nature avec la perspective de remettre à l'état sauvage des zones à travers l'Europe.

Els MARTENS (Gouvernement Flamand, Agence pour la Nature et la Forêt) a présenté le nouveau plan de gestion intégré, basé sur le volontariat, implémenté par le gouvernement flamand. L'objectif du programme 'Gestion intégrée de la nature' est d'atteindre une meilleure qualité environnementale en mettant en œuvre un investissement efficace des ressources et en promouvant une meilleure coopération avec les parties prenantes. Basé sur une approche multifonctionnelle reprenant des critères écologiques, sociaux et économiques ; le programme met en place quatre niveaux d'ambitions distincts, avec des objectifs spécifiques à atteindre. Ce nouvel outil permettra aux gestionnaires, qu'ils soient propriétaires privés ou ONG, de se voir octroyer des compensations financières en fonction de leur niveau d'ambition.

Andras KROLOPP (Conseiller Principal aux Politiques, The Nature Conservancy) a exposé les accomplissements de *The Nature Conservancy* qui a permis de

protéger près de 21 millions d'acres aux Etats Unis, et près de 103 millions au niveau mondial. Il a ensuite élaboré sur les bénéfices/avantages de posséder des terres, notamment en servitude de préservation, dans la mesure où l'entreprise possède près de 2 million d'acres et en exploite près de 3 million en servitude de préservation aux Etats Unis. Il a ainsi expliqué que la servitude de préservation et les dons de conservation pouvaient être des mesures attractives pour les propriétaires privés puisqu'elles ouvrent la voie à des paiements compensatoires, des crédits d'impôts ou des allègements fiscaux. Jan WINTERS (Vleemo NV, Chef de Projet), a affirmé que la meilleure façon de parvenir à une bonne gestion des terres était de permettre aux propriétaires terriens de développer des plans de gestion basés sur la recherche scientifique, et que ceux-ci soient reconnus par les autorités publiques. Il a notamment pris l'exemple du projet 'Polders Investigeringfonds' mis en œuvre par Vleemo dans le port d'Anvers, dans lequel le plan de gestion repose notamment sur l'installation d'îlots composés de marais de roseaux au sein des terres agricoles à fin

d'être conforme à la Directive Habitats et Oiseaux.

Pour finir, Jakob LEIDEKKER (Directeur de la Gestion d'Entreprise, De Hoge Veluwe) a présenté les accomplissements du Parc National privé De Hoge Veluwe. Il a souligné comment le plan de gestion basé sur une approche cohérente, active, pragmatique et pratique avait permis de faire grimper le chiffre d'affaires de 5 à 8 million d'euros en seulement 12 ans – malgré des aides d'Etat restreintes (autour de 10%). Le parc investit dans la préservation du paysage, en particulier pour la conservation de la nature, et maintien des activités cynégétiques. Plus de 100 hectares de zone protégée ont été créés dans le parc, grâce à la réunion de zones Natura 2000 avec des zones ordinaires de biodiversité. Jakob LEIDEKKER a conclu la séance en affirmant que les propriétaires privés étaient capables de contribuer aux objectifs naturels européens. Il a invité les autorités publiques à se tourner vers eux afin de palier à la disparition de la biodiversité en leur fournissant un soutien, qu'il soit financier, administratif ou basé sur des projets.



J. LEIDEKKER, E. MARTENS, H. DELGADO ROSA, K.-H. FLORENZ, A. KROLOPP, J. WINTERS



# DEUTZ-FAHR. TECHNOLOGY DRIVEN PRODUCTIVITY.




## Leading tractors, combine harvesters and implements.

Innovative technology, attractive design, comfort and productivity – DEUTZ-FAHR offers a complete range of tractors from 35 HP to 340 HP, combine harvesters from 250 HP to 395 HP and forage harvesting equipment. Combining this excellent product range with advanced precision farming systems, DEUTZ-FAHR provides a tailor-made technology solution to allow maximum efficiency in the field and on the road. All in all DEUTZ-FAHR is the perfect partner to increase the profitability of any business.

To discover more please contact a DEUTZ-FAHR dealer or visit [deutz-fahr.com](http://deutz-fahr.com).



DEUTZ-FAHR is a brand of  SDF



## Lancement du nouveau rapport de la Fondation RISE : « La PAC: penser autrement » (ang. « thinking out of the box »). Une modernisation supplémentaire de la PAC - pourquoi, quoi et comment ? »

En 2016, la Fondation RISE est devenue de plus en plus consciente de la nécessité de recentrer ses efforts sur la PAC et d'apporter de nouvelles idées pour changer ce qui est devenu un débat stagnant. Le budget européen subit une pression croissante. Il doit s'attaquer aux défis croissants en matière d'immigration et de sécurité, au moment où de nombreux États membres connaissent toujours une reprise économique extrêmement lente et un taux de chômage élevé chez les jeunes.



Fondation RISE

La PAC devra avoir un argument solide et fort afin de conserver sa grande part (près de 40%) du budget européen. Pourtant à présent elle ne permet pas de respecter les normes environnementales actuelles ou de faire face efficacement à la volatilité. Des progrès sur la pollution de l'eau et de l'air, la dégradation des sols et de la biodiversité y vont de pair et la protection du climat reste un défi majeur. À moins que les GES émis par l'agriculture ne puissent être réduits additionally, elle sera exposée comme contribuant à une part toujours plus élevée des émissions totales de l'UE. L'amélioration de l'efficacité de l'utilisation de l'eau et de l'utilisation des nutriments par les plantes et les animaux continuent d'être des défis prioritaires et, par conséquent, RISE croit qu'il est de plus en plus difficile de plaider le rapport coût-bénéfice de la PAC actuelle.

La PAC doit être modernisée pour aider l'agriculture de l'UE à devenir une industrie mieux structurée, économiquement viable et respectueuse de l'environnement. En effet, l'agriculture a un rôle crucial à jouer dans la réalisation des Objectifs de développement durable des Nations Unies et en veillant à ce que l'Union européenne respecte ses engagements envers ces objectifs. Cependant, le dernier processus de réforme de la PAC a déçu la plupart des parties prenantes, menant à la frustration et à des positions de plus en plus polarisées sur ce que à quoi devrait ressembler l'avenir de l'agriculture.

Comprenant l'ampleur des défis auxquels l'UE est confrontée, la Fondation RISE a invité un petit groupe d'analystes expérimentés dans la question de la PAC à réfléchir à la manière dont elle a évolué pour mieux aider les agriculteurs à relever les défis actuels. Le groupe de travail était composé du Professeur émérite Alan MATTHEWS, de David BALDOCK, du Professeur Erik MATHIJS et du Professeur émérite Allan BUCKWELL (le directeur académique du rapport). Une contribution supplémentaire a été reçue de la part du Dr. Janez POTOČNIK et de Dr. Cor-



Alan MATTHEWS, Erik MATHIJS, David BALDOCK, Allan BUCKWELL et Janez POTOČNIK

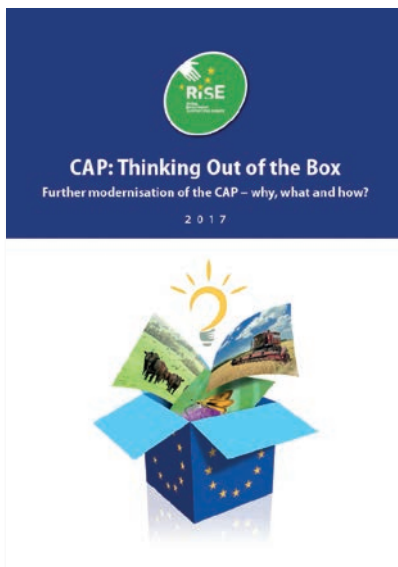
rado PIRZIO-BIROLI. Pour assurer un examen rigoureux et une remise en question pendant le développement des idées, RISE a nommé un Comité consultatif de haut niveau qui comprenait le Professeur Tim BENTON, le Professeur Heino VON MEYER, le Professeur Joachim VON BRAUN, Mikael KARLSSON et le Professeur Sophie THOYER.

Le rapport final « La PAC: penser autrement ». Une modernisation supplémentaire de la PAC - pourquoi, quoi et comment ? » a été présenté dans le cadre du « Forum for the Future of Agriculture » lors d'un événement de lancement qui s'est tenu le 27 mars à Bruxelles et dans le cadre de la conférence du 28 mars. Les « répondants » au rapport lors de son lancement étaient Nadia CALVIÑO, Directeur général, Direction générale du budget, Commission européenne ; Alan JAGOE, Président du CEJA et le Professeur Harald VON WITZKE, Université Humboldt à Berlin. L'événement a été présidé par Janez POTOČNIK, Président de la Fondation RISE.

Le rapport, axé tout particulièrement sur le pilier 1, indique clairement POURQUOI l'évolution de la PAC actuelle est impé-

rative et comment elle échoue envers ses objectifs politiques. Selon les auteurs, « les instruments les plus importants de la PAC, les paiements directs du pilier 1, qui représentent plus de 70% des fonds de la PAC, sont inefficaces, inefficaces et injustes ».

Le rapport argumente que les deux principaux aspects de la PAC nécessitant le plus d'attention sont la gestion des terres et la gestion des risques et recommande des moyens de répondre à chacun d'eux. En ce qui concerne la gestion des terres, la plus grande inquiétude est que les normes environnementales actuelles ne sont pas respectées. Le rapport propose donc une structure de soutien à plusieurs niveaux, mieux redessinée et plus intégrée, avec des objectifs plus précis sur les résultats environnementaux recherchés, ce qui devrait être effectué en remplaçant la notion de droits au paiement par des contrats de services. Il est proposé de mieux cibler les bonnes mesures, par une approche programmée, pluriannuelle. Mais cela nécessite également une nouvelle culture avec des modes de livraison plus harmonisés mettant l'accent sur l'engagement des parties plutôt que de lourds contrôles, inspections et sanctions.



La principale question concernant la gestion des risques est que l'approche actuelle de la PAC à l'égard de l'orientation du marché n'est pas assez avancée. En effet, l'ampleur du paiement direct empêche les agriculteurs de mieux atténuer les risques auxquels ils sont confrontés. Le rapport décrit la gamme complète des instruments les plus appropriés pour gérer les risques au niveau de la ferme, au niveau du marché et à l'échelle nationale en cas de risque catastrophique.

Enfin, compte tenu des faiblesses de la dernière réforme, il suggère que des changements de procédure plus avancés seraient requises, ainsi que le travail pour obtenir un climat favorable de la part de l'opinion publique afin d'augmenter les chances des réformes envisagées par ce rapport. L'idée la plus importante est que l'intégration et la cohérence nécessaires de ces propositions ne seront réalisées que si elles sont initiées par les contributions conjointes de plusieurs Directoires *Généraux* (DG) au sein de la Commission, puis négociées conjointement par les comités de l'agriculture et de l'environnement du Parlement européen et du Conseil. Cela permettrait à chaque DG, Comité *et* Conseil de défendre son rôle naturel, mais dans le cadre d'une procédure intégrée permettant d'explorer et de trouver des compromis.

Le rapport peut être téléchargé gratuitement sur le site : [www.risefoundation.eu/publications](http://www.risefoundation.eu/publications)

## Le sens de la fierté roumaine

En mai dernier, plus de 1000 agriculteurs roumains se sont réunis pour leur Assemblée générale annuelle à Bucarest. Le sujet principal a été le résumé de 10 ans passés en tant que membre de l'Union européenne, particulièrement pertinent au moment où la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) est en cours.

Thierry de l'ESCAILLE, Secrétaire général de ELO, a souligné combien il est important de faire entendre la voix des membres d'ELO tels que LAPAR à Bruxelles. Il a noté qu'après le Brexit, la Roumanie aurait l'opportunité de jouer un rôle encore plus important dans le secteur agricole européen, le pays étant l'un des plus grands producteurs agricoles de l'UE, avec la France, l'Espagne, l'Italie et la Pologne. Le Secrétaire général a également appelé au plein respect des quatre libertés de l'UE par tous ses États membres, y compris dans les secteurs agricoles.

Le Président de LAPAR, Laurentiu BACIU a résumé les débats, notant les discussions sur l'accès à la terre agricole et le cadastre, l'irrigation et le commerce. De plus, il était très enthousiaste pour les nouvelles opportunités pour l'agriculture roumaine, telles que la «valorisation intelligente». Comme exemple il a cité le besoin de développer le secteur de l'élevage roumain afin d'être plus compétitif sur les marchés mondiaux; ce qui permettrait au pays d'importer moins de l'extérieur de l'UE et de créer une balance commerciale positive.

Petre DAEA, Ministre de l'Agriculture et du Développement rural a participé à cet événement.

Emmanuelle MIKOSZ, ELO



Thierry DE L'ESCAILLE pendant son discours à l'Assemblée générale de LAPAR

## 2018 sera t'elle l'Année du patrimoine privé ?

*Tibor NAVRACSICS, Commissaire européen à l'éducation, à la culture, à la jeunesse et au sport : « Le patrimoine culturel n'est pas seulement un moyen de comprendre notre passé, mais aussi un atout qui peut nous aider à construire l'Europe du futur. Cette Année aidera à faire ressortir la richesse de notre patrimoine culturel européen en soulignant ses nombreux aspects sociaux et avantages économiques ».*



Lucie MARET, EHHA

Le 11 mai dernier le Conseil de l'Union européenne a approuvé la tenue en 2018 de l'Année européenne du patrimoine culturel, qui devrait être officiellement lancée le 7 décembre à Milan lors du Forum Européen de la Culture. Ce vote conclut un long processus au sein des institutions entériné en 2007 lorsque le patrimoine culturel a été inscrit comme priorité à l'Agenda Européen de la Culture. Avec cette Année, les institutions européennes reconnaissent l'importance du patrimoine culturel, notamment privé, dans la vie de leurs citoyens. De nombreux documents ont par ailleurs souligné son impact économique, social et environnemental dans nos vies et nos sociétés ; parmi eux : la Communication de la Commission *Vers une approche intégrée du patrimoine culturel européen*, le rapport *Cultural Heritage Counts for Europe* de 2015 ainsi que la récente *Déclaration de Rome*. Doté d'un budget de 8 millions d'euros, principalement dédié au programme *Creative Europe*, l'Année vise à renforcer l'intérêt des citoyens européens pour leur patrimoine culturel par l'organisation d'événements mais aussi de campagnes d'information, d'éducation et de sensibilisation, principalement auprès des jeunes. Le budget permettra également de soutenir 10 initiatives d'envergure européenne, centrées autour de 4 axes : encourager l'implication des citoyens dans leur patrimoine, promouvoir sa valeur, renforcer sa protection et stimuler l'innovation. L'Année permettra de mettre en valeur tous les types de patrimoine : matériel, immatériel et digital couvrant ainsi les monuments, les paysages culturels, les sites archéologiques, et ce à tous les niveaux (européen, national, régional, local). Nous devons donc être attentifs, et veiller à ce que le patrimoine culturel privé ne soit pas mis de côté, et soit également soutenu.

L'Année européenne du patrimoine culturel est une opportunité unique de faire évoluer le discours entourant le patrimoine privé vers un discours plus positif, dynamique et orienté vers le futur ; reflétant son caractère innovateur et entrepreneurial. Afin de changer notre image, nous devons collaborer avec le public via des campagnes de sensibilisation et des activités visant à le faire renouer avec son patrimoine, même privé. Nous nous devons également d'impliquer les jeunes, ce que l'Association européenne des demeures historiques accomplit grâce à son groupe *NextGeneration*



- ou grâce à des groupes similaires tels que les *Young Friends of the Countryside*. Afin d'assurer une visibilité maximale en 2018, l'Association européenne des demeures historiques organisera des *Private Heritage Days* du 24 au 27 mai 2018, avec pour slogan *'Our house, Your heritage'*. Dans le cadre de cet événement, pour lequel nous avons déjà conclu des partenariats avec ELO, les Friends of the Countryside et l'UIPI, les propriétaires privés à travers l'Europe ouvriront - partiellement - leurs portes et organiseront une variété d'activités et d'événements. Outre les *Private Heritage Days*, l'Association européenne des demeures historiques prévoit d'organiser un événement de lancement et une cérémonie de clôture de l'Année, en partenariat avec ses nombreux sponsors et partenaires.

La clé pour faire de cette Année 2018 un succès est de travailler ensemble en renforçant les synergies et la collaboration. L'Association européenne des demeures historiques a déjà commencé à coordonner ses actions avec ses partenaires de l'Alliance 3.3, une puissante alliance de 43 organisations œuvrant dans le domaine du patrimoine, comprenant notamment Europa Nostra et ELO. L'Association cherche par ailleurs à développer des partenariats innovants, tout en maintenant sa collaboration avec les institutions publiques per-

tinentes, et en particulier les coordinateurs nationaux nommés pour l'Année. L'approbation par les institutions de 2018 comme Année européenne du patrimoine culturel est une excellente nouvelle pour les acteurs du patrimoine en Europe qui ont travaillé main dans la main avec les elles. Toutefois, ce n'est que la première étape afin de faire de cette Année un succès, et de permettre aux propriétaires privés de faire entendre leur voix au niveau européen et de partager leurs défis, leurs luttes et leurs attentes. Nous devons rester concentrés sur nos objectifs, notamment en prenant pleinement part au groupe consultatif mis en place par la Commission, sous l'égide du programme *Voices of Culture*. Joignons nos forces pour enfin faire entendre la voix des propriétaires privés en 2018, et au-delà !

12



Vous êtes propriétaire de terres agricoles et vous cherchez une formule efficace et rentable pour la gestion de votre bien: l'équipe d'Agriland se met à votre disposition.

L'objectif d'Agriland est d'assurer une optimisation financière en toute transparence et de renforcer le lien que vous avez avec votre terre. Nous vous informons sur les évolutions en matière d'agriculture, rencontrons les institutions publiques, encourageons l'emploi local et soutenons le verdissement par une gestion respectueuse de l'environnement.

Plus d'infos sur [www.agriland.be](http://www.agriland.be)

54 Agriland - Avenue Pasteur 23 - 1000 Wavre - Tél. +32 10 232 000 - Fax +32 10 232 000 - e-mail: [agriland@agriland.be](mailto:agriland@agriland.be)



## Nos jeunes propriétaires se préparent aussi pour 2018 !

*Le groupe NextGeneration de l'Association européenne des demeures historiques a également commencé les préparatifs pour l'Année européenne du patrimoine culturel.*

Le groupe s'est rencontré à l'occasion de leur troisième Weekend de Conférence qui s'est tenu à Sienna du 24 au 26 mars, sous l'égide de l'Association européenne des demeures historiques et son Président Rodolphe de LOOZ-CORSWAREM, ainsi que de Gaddo della GHERARDESCA, Président de l'ADSI (Associazione Dimore Storiche Italiane) - notre Association italienne.

La Conférence, suivie par près de 100 personnes venant de 12 pays différents, portait sur le thème du capital social, amplement discuté lors du discours d'ouverture donné par Peter ENGLISCH, Global Leader for Family Business chez Ernst & Young, qui a présenté les *tendances et défis pour la succession, les valeurs et le capital social dans les entreprises familiales*. Le groupe a également débattu autour du thème de l'implication des communautés. Robin HEREFORD, de Bonhams International Auctioneers, a exposé dans quelle mesure une gestion adéquate des collections familiales permettait d'assurer que le patrimoine reste pertinent et connecté à la communauté.

Le spectre de 2018 - Année européenne du patrimoine culturel - a stimulé les débats tout au long de cette Conférence, notamment car le rassemblement a eu lieu en Italie où le lancement de l'Année doit avoir lieu en Décembre 2017, à Milan.

Il n'y a aucun doute sur le fait que nos jeunes membres mettront leur dynamisme, leur énergie et leur enthousiasme au service de cet événement, afin que 2018, l'Année européenne du patrimoine culturel, soit l'Année européenne du patrimoine privé !

Lucie MARET, EHHA



## Les Jeunes Générations, le Futur de la Faune Sauvage



*Le Conseil international pour la conservation du gibier et de la vie sauvage (CIC) appelle à la mobilisation des jeunes générations à créer des changements positifs ayant un réel impact sur la conservation de la faune sauvage.*

La chasse est souvent perçue de façon négative par l'opinion publique et il y a en effet plusieurs raisons qui répondent à cela. La principale raison repose sur le triste fait que les enfants d'aujourd'hui ont de faibles connaissances sur les conséquences et les liens réciproques de la nature. La plupart de nos enfants apprennent à connaître la nature via les médias, en d'autres termes, de seconde main mais pas de source sûre. Un autre point important porte sur les erreurs lamentables ou l'humanisation de la nature et de ses animaux. C'est la principale raison pour laquelle, le CIC pense que les enfants devraient avoir la possibilité d'aborder la chasse de façon beaucoup plus approfondie et avec une meilleure connaissance de la nature adaptée à leur âge. Ils doivent apprendre que la mort fait partie du cycle naturel et que par conséquent, la chasse fait partie d'un processus naturel.

Le groupe de travail CIC Jeune Opinion (CIC-JO) est à l'initiative d'un projet ayant pour but d'offrir des journées d'information au sein des jardins d'enfants et des écoles primaires, avec différents pôles basés sur les interrelations de la nature et sur les pratiques actuelles de la chasse, telles que la fauconnerie, les chiens, le tir, l'éthique et la préservation, expliquant la chasse et ses principes aux enfants de façon ludique. De plus, l'objectif est d'expliquer que la chasse durable est la base légitime et reconnue pour la préservation. Comme l'a déclaré Benedict HAMMER, Président du CIC Jeune Opinion: « *CIC*

*Jeune Opinion repose sur un axe stratégique de sensibilisation des enfants à la nature, à la chasse et à la préservation de la faune sauvage. Nous pensons que cet enseignement est crucial pour les futures générations afin de promouvoir nos valeurs du gibier et de la préservation de la faune sauvage. En tant que Jeune Opinion, nous pensons qu'il en est de notre devoir d'avoir un impact à long terme sur les plus jeunes générations. »*

La chasse enseigne aux enfants l'importance de la relation entre la préservation et l'environnement. Un autre aspect du projet est de transmettre à nos enfants la philosophie fondamentale de Platon à Nikolas von der KUYS : l'homme a un instinct primaire et la force de toujours essayer d'acquérir quelque chose. Sans cet instinct, il n'y a pas de progrès ni de développement. Par conséquent, la chasse est un des éléments fondamentaux du genre humain - bien que quelques expériences actuelles montrent la chasse dans son contexte originel ; quasiment tout le monde chasse pour quelque chose - réussite dans le sport, les affaires, la vie quotidienne, comme un trophée de chasse.

Le groupe de travail CIC-JO met en place ce projet dans le but rendre les générations futures plus proches de la préservation de la faune sauvage et de la chasse.

Engagez-vous ! Si vous êtes intéressé, contactez le CIC à : [office@cic-wildlife.org](mailto:office@cic-wildlife.org)

Equipe CIC

# Nouvel Espace pour les Biocarburants

Grâce au soutien du programme UE Horizon 2020, le consortium de recherche FORBIO vise à trouver des chaînes à valeur durable et des barrières commerciales de biocarburants plus perfectionnés qui permettraient (dans le 1er cas) o



Peter GYURIS, Geonardo

**D**epuis 2016 jusqu'à fin 2018, le principal moteur de cette recherche observe et évalue des terres durables en Europe où les cultures industrielles ne sont pas mises en rivalité avec d'autres utilisations comme des exploitations à des fins alimentaires ou de divertissements. Durant les 36 mois de ce long projet, 12 partenaires ont mené des études agronomiques et technico-économiques, des évaluations de durabilité et de profondes analyses avec les parties prenantes pertinentes. A mi-parcours de la mise en œuvre du projet FORBIO, les connaissances rassemblées sur les chaînes de valeur biomasse, comprenant des calculs agronomiques et économiques, sont prêtes à être diffusées lors de workshops, visites de terrain ou webinars vers un public ciblé.

## Trois études de cas à travers l'Europe

Le projet FORBIO est organisé selon des pays cibles (Allemagne, Italie, Ukraine) où des études détaillées sont réalisées, et des pays 'disseminateurs' (Irlande-GB, Belgique, Pologne, Hongrie, Roumanie) où le transfert instantané des connaissances est surtout envisagé. L'objectif des activités principales du projet est d'encourager des projets avec un marché utilisant la bioénergie durable dans les pays ciblés et de disseminations.

### Allemagne

En Allemagne, les sites de revalorisation d'exploitation minière de lignite à l'Est de la zone de lignite (Lusace, Sud de Brandebourg, Nord-Est des Plaines saxonnes) et d'anciens champs d'irrigation et d'épuration dans les Etats Fédéraux, Berlin, Brandebourg et Saxe ont été identifiés comme zones ciblées. Les sites de revalorisation d'environ 15 000 ha sont désignés comme terres agricoles et conviennent aux cultures énergétiques conventionnelles. Les champs d'irrigation et d'épuration de plus de 10 000 ha sont désignés pour la phyto-restauration par la culture en faible demande d'énergie et la biomasse d'espèce ligneuse. La zone d'étude de cas est éparpillée, créant un défi pour la production économique de matière première.

### Italie

En Italie, 22 000 ha dans la région de Sulcis, en Sardaigne, ont été identifiés pour l'étude de cas. Dans cette zone, de grandes activités industrielles s'y déroulaient et jusqu'à maintenant, aucune mesure de restauration n'a été entreprise. En bordure de ces terres, les cultures agricoles sont interdites dues aux hauts niveaux de contamination. Les zones ont abandonné la production industrielle. La production de biomasse durable de matière première pourrait être une solution pour la restauration des zones abandonnées. *Arundo Donax* a été identifié comme matière première potentielle pour une seconde génération de production de bioéthanol.

### Ukraine

En Ukraine, environ 4 million d'ha porte le statut de terres abandonnées. Par conséquent, 10% (400 000 ha) pourraient être utilisés pour la production de biocarburant plus perfectionnés venant de saules et le reste pourrait être utilisé pour produire des biocarburants et biogaz solides. La zone d'étude de cas (2000 ha) se situe dans la région de Kyiv, dans la municipalité d'Ivankiv. Le projet FORBIO évalue la production potentielle de bioénergie durable dans les zones de l'étude de cas sur des terres disponibles sous-exploitées.

## Evaluation de la durabilité des chaînes de valeur

Pour la planification globale et la transformation de production de matière première, une évaluation complète de durabilité qui couvre toutes les étapes de la chaîne devraient toujours être menée avant la mise en place du projet. De plus, le contrôle de la durabilité de la bioénergie tout au long d'un investissement donné est une condition nécessaire pour comprendre si tout est en ligne avec les mesures de gestion et d'actions entreprises. L'évaluation de durabilité de la bioénergie doit inclure les trois dimensions (i.e. piliers) du développement durable comprenant la croissance économique, la protection environnementale et l'égalité sociale.

L'évaluation de durabilité des chaînes de valeur de bioénergies plus perfectionnées étudiées au sein de FORBIO est basée sur une série d'Indicateurs de Durabilité pour la Bioénergie développés par le Partenariat Mondial pour la Bioénergie (PMBE). Dans le contexte FORBIO, la démarche est d'adapter les calculs de performance de durabilité de bioénergie planifiés (par ex. ex-ante) au niveau local (par ex. territorial). Plus précisément, concernant le caractère du niveau local de l'évaluation, un concept novateur FORBIO a été introduit. La zone ciblée est une zone à identifier par la somme des aspects géographiques (par ex. bassin de captage), ou des aspects politiques (par ex. limites municipales), ou culturels (par ex. régions d'une zone identifiées comme héritage culturel) qui contiennent l'entière chaîne de valeur bioénergie ou ses composants les plus pertinents, utilisés pour définir les limites de l'analyse.

L'évaluation de durabilité dans le contexte du projet FORBIO a pour but de déterminer le changement entre la situation actuelle (i.e. base de référence) et un futur scénario hypothétique dans lequel de la bioénergie est produite (i.e. cible). Les différences entre ces deux points sont évaluées pour établir leurs performances sous des indicateurs de durabilité sélectionnés. Quand cela est possibles, les changements sont vérifiés contre les réglementations UE afin d'évaluer s'ils contribuent ou non à l'atteinte des cibles prévues pour le développement durable établi par la Commission Européenne.



## Barrières politique et adoption des marchés

Une majeure partie du projet FORBIO est d'analyser les facteurs économiques et non économiques et d'identifier les meilleures pratiques de politiques, de réglementations et de programmes de soutien de bioénergie qui permettent d'utiliser les bio-ressources les plus durables et efficaces venant de terres sous-exploitées dans les pays ciblés et de disseminations. Une étude collaborative a été effectuée par tous les partenaires du projet en utilisant toutes les informations spécifiques du pays.

La tâche initiale de ce travail a identifié trois grandes stratégies fournissant un cadre d'approche de l'EU envers les énergies renouvelables. Elles déterminent des cibles et buts spécifiques à atteindre pour les Etats Membres d'ici 2020, 2030 and 2050.

La législation du biocarburant se base sur la Directive 98/70EC sur la qualité de l'essence et du diesel. Le dernier amendement de 2015 statue que les Etats Membres doivent exiger aux fournisseurs de carburant ou d'énergie de réduire d'au moins 6% les émissions de gaz à effet de serre par unité de carburant utilisée au sein de l'Union que ce soit pour les véhicules routiers, les engins mobiles non routiers, les tracteurs agricoles et forestiers et les bateaux de plaisance amarrés d'ici le 31 décembre 2020. Un autre pilier concernant les biocarburants porte sur les critères de durabilité établis dans les Directives 98/70/EC et 2009/28/EC. Il exige que les Etats Membres et la Communauté augmentent l'utilisation de biocarburants, nettement bénéfique pour l'environnement.

Le Livre Blanc de 2011 présentait une autre feuille de route pertinente dont le but est d'atteindre un système de ressources efficaces de transport. Cette stratégie prévoit une réduction de 60% d'émission de gaz à effet de serre dans le secteur des transports d'ici 2050 et réduire de moitié les voitures urbaines à moteur à combustion dans les transports d'ici 2030. La Commission a publié en 2013 une stratégie sur l'utilisation des carburants alternatifs, laquelle est caractère non obligatoire.

Les actions dans le cadre du projet FOR-

BIO seront largement concentrées sur les partages de connaissances et la recherche d'opportunités et identifieront les potentiels de reproductibilité à travers l'Europe en 2017 et 2018.

Les informations sur les événements ainsi que les futurs rapports et documents de projets seront publiquement disponibles sur le site web [www.forbio-project.eu](http://www.forbio-project.eu)

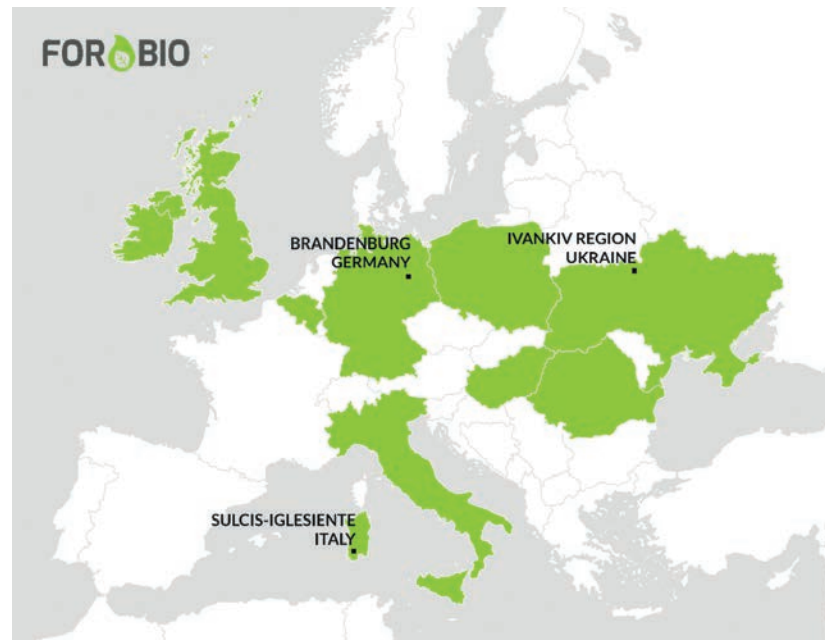


Figure – les cas d'études du projet FORBIO

FORBIO BIOENERGY SUSTAINABILITY INDICATORS		
ENVIRONMENTAL	SOCIAL	ECONOMIC
Life-cycle GHG	Land Tenure	Productivity
Soil Quality	Change in Income	Net Energy Balance
Non GHGs	Jobs in Bioenergy Sectors	Gross Value Added
Water Use and Efficiency	Modern Energy Access	Trainings
Water Quality		Infrastructures and Logistics for Bioenergy Distribution
Biodiversity		Capacity and Flexibility of use of Bioenergy
Land Use Change		

Figure 2 – les indicateurs de durabilité de FORBIO (FAO)





## 2017 Prix Européen de l'Abeille

Encourager la protection des pollinisateurs dans un environnement agricole

### Appliquer maintenant!

Date limite: 30 juillet 2017

3 catégories différentes:

- Les bonnes pratiques de la gestion des terres (prix de €4,000)
- Mise en oeuvre des solutions technologiques innovantes (prix de €4,000)
- Mention spéciale du Jury (diplôme de reconnaissance)

Pour en savoir plus ou télécharger le formulaire:

[www.elo.org/awards/bee-award](http://www.elo.org/awards/bee-award) ou contactez [ana.canomanuel@elo.org](mailto:ana.canomanuel@elo.org)



[www.elo.org](http://www.elo.org)

[www.cema-agri.org](http://www.cema-agri.org)

## Agenda

### 26 juin, Bruxelles

6ème édition de la Semaine européenne des abeilles et des pollinisateurs

[www.beeweek.eu](http://www.beeweek.eu)

### 27 juin, l'Inter groupe Biodiversité, Chasse et Ruralité, Parlement européen, Bruxelles

Perspectives de la lutte contre le braconnage illégal: le rôle des chasseurs

[www.elo.org](http://www.elo.org)

### 28-29 juin, Papenburg, Allemagne

Congrès « Eco Innovations à base de la biomasse »; suivi de la 6ème table ronde sur les algues

<http://biobased-business.eu/1880-2/#.WU0100vyjiU>

### 5-6 juillet, Parme, Italie

Séance plénière ouverte du Groupe spécial sur les produits phytopharmaceutiques et leurs résidus

[www.efsa.europa.eu](http://www.efsa.europa.eu)

### 7 juillet, Bruxelles

La PAC : à vous la parole ; conférence organisée par la DG Agriculture

<https://ec.europa.eu/agriculture/events/cap-have-your-say>

### 26-28 septembre, Belgrade, Serbie

La réunion annuelle du Groupe d'experts sur les aires protégées et les réseaux écologiques

[www.coe.int/en/web/bern-convention/home](http://www.coe.int/en/web/bern-convention/home)

### 28 septembre- 1 octobre, Barcelone, Espagne

Assemblée générale d'EHHA ; avec le thème de la conférence « Année européenne du patrimoine culturel »

[www.ehha.eu](http://www.ehha.eu)

16

Let's increase our food supply  
without  
reducing theirs

the  
good  
growth  
plan

Syngenta Brussels Office  
Avenue Louise, 489,  
B-1050 Brussels  
Tel: +32.2.642 27 27  
[www.syngenta.com](http://www.syngenta.com)  
[www.goodgrowthplan.com](http://www.goodgrowthplan.com)



syngenta



### CountrySide

is a publication of the ELO  
in English and French

5 Euros

**Publisher :**  
Thierry de l'Escaille  
**Chief editor :**  
Emmanuelle Mikosz  
**Text editor :**  
Robert de Graeff

**Communication & proof readers:**  
Ana Canomanuel  
Jehanne de Dorlodot - Verhaegen  
Clara Moreno,  
Clémence Garnier  
**Back office:** Gabriela Pena

Rue de Trèves, 67  
B - 1040 Bruxelles  
Tel. : 00 32 (0)2 234 30 00  
Fax : 00 32 (0)2 234 30 09  
[countryside@elo.org](mailto:countryside@elo.org)  
Internet Site : [www.elo.org](http://www.elo.org)